M. Hancox: Simplement, c'est que ce n'est pas là la question. Cela dépend tout d'abord de l'article. Par exemple, une adaptation mentionnée précédemment par M. Zimmerman-«The National Menace of Shoplifting» (Le vol à l'étalage: menace nationale). Un article a paru sur ce sujet dans la publication des États-Unis; nous l'avons étudié; ce n'était certes pas un article dont nous pouvions nous servir au Canada puisqu'il ne se rapportait nullement à notre propre situation. Les chiffres étaient différents, les exemples étaient différents et les endroits étaient différents; c'est pourquoi nous avons ouvert un dossier de recherches sur le sujet.

Nous avons fait enquête auprès de divers grands magasins, des agences de protection et ainsi de suite, sur le problème du vol à l'étalage. Il semblait évident, lorsque nous avions réuni un dossier, que nous avions un bon article qu'il fallait publier; nous avons alors rendu visite à un écrivain canadien à qui nous avons dit: «Voilà un dossier sur le vol à l'étalage, voici l'article original—existe-t-il un parallèle au Canada, oui ou non; vous nous le direz.» Alors il soumet un exposé général qui confirmera ou infirmera ce parallèle; nous le payons pour l'exposé. En d'autres termes, il n'a pas besoin d'enjoliver l'histoire pour que nous le payions—il prépare un article final sur le vol à l'étalage au Canada et nous le publions dans notre livre. Il y a encore d'autres exemples...

Le président: Prenez le numéro de février par exemple...

M. Hancox: En fait, j'ai une liste des adaptations. Il y a des questions qui intéressent simultanément le Canada et les États-Unis. Par exemple, si vous prenez la question de crédit à la consommation-si vous vous intéressez aux cartes de crédit. Un grand nombre de personnes ont, dans leur poche, des cartes de crédit de l'American Express, du Diner's Club, de Chargex, de Nova Scotia, etc... En raison du nombre de compagnies émettant des cartes de crédit, qui se trouvent aux États-Unis, il serait donc inutile pour nous de nous occuper seulement de l'expérience canadienne, de dire aux gens comment utiliser ou comment se servir de leurs cartes de crédit sans leur parler également des États-Unis. Donc, si nous faisons des recherches sur notre propre système de cartes de crédit et nous nous servons de l'article américain, nous l'adapterons afin qu'il s'adresse tout particulièrement aux lecteurs canadiens.

Un autre exemple serait l'arbre généalogique—un article portant sur la recherche de la filiation des familles.

Le président: Quelle sorte d'articles n'auraient aucun besoin d'adaptation?

M. Hancox: Chaque article que nous publions est d'abord lu afin de vérifier ce point-par exemple, l'histoire de Versailles ne nécessiterait aucune adaptation. Une histoire sur le musée du Prado à Madrid n'aurait pas besoin d'être adaptée.

Le président: Bon, en regardant votre numéro de mars-«Is there a substitute for God?» (Peut-on remplacer Dieu?)-vous n'auriez pas besoin de faire d'adaptation?

M. Hancox: Non.

M. P. Ranger: Ce sont là nos meilleurs articles.

Le président: A propos de mini-jupes ou de collants...

M. Hancox: Il faudrait peut-être le modifier en Inde, mais pas au Canada.

Le président: Non. Mais existe-t-il une formule selon laquelle on établit le pourcentage d'articles canadiens ou le pourcentage d'articles adaptés?

M. Hancox: Non. Cela se fait afin d'obtenir un équilibre éditorial. Autrement dit, il existe un fonds continu de documents disponibles. Vous choisissez votre table des matières pour la revue en espérant offrir le maximum possible d'intérêt aux lecteurs de la revue, dans chaque publication. On ne décide pas d'avoir trois articles provenant d'Allemagne, quatre de Suède, cinq d'ailleurs. Il s'agit de donner une table des matières parfaitement équilibrée.

Le président: Monsieur Hancox, au moment de l'analyse finale, êtes-vous responsable envers un rédacteur en chef de Pleasantville ou êtes-vous responsable envers votre agent de publication?

M. Hancox: C'est la compagnie canadienne qui paie nos salaires, mais notre responsabilité est enverspuisque nous faisons partie d'une équipe internationale, et puisque les États-Unis, de toute façon, détiennent les droits d'auteur—et il est assez facile de détruire un droit d'auteur—alors ils se réservent le droit de surveiller ce que nous comptons présenter.

Le président: Qui prend la décision finale quant à savoir ce qui sera publié dans la revue, vous ou un rédacteur en chef à Pleasantville?

M. Hancox: Nous. Si nous ne voulons pas publier quelque chose dans le magazine, cela n'y entre pas.

Le président: Monsieur Fortier?

M. Fortier: Si eux ne veulent pas inclure quelque chose dans une revue, l'utilisez-vous?

M. Hancox: Voyez-vous, tout le monde apporte des contributions à la centrale, dans le sens que . . .

Le sénateur Prowse: Si cela provient de la centrale, vous l'utilisez?